

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 1^{er} Octobre 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Duraz Sébastien avec procuration à Balmain Jean-Paul.

Monsieur Vial Stéphane, Monsieur Sol Sébastien, Monsieur Mollard Gilles et Madame Vitale Julie.

- Décide de fixer les tarifs de la taxe de séjour 2016 comme suit :

La période d'assujettissement est de 183 jours avec un abattement légal compris entre 30% et 50% selon la période d'ouverture déclarée.

La taxe de séjour est forfaitaire.

Les centres collectifs : 0.22 € (mini : 0.20 ; maxi : 0.75)

Les non-classés : 0.25 € (mini : 0.20 ; maxi : 0.75)

Les 1* : 0.25 € (mini : 0.25 ; maxi : 0.75)

Les 2* : 0.35 (mini : 0.30 ; maxi : 0.90)

Les 3* et les Résidences de Tourisme 3* : 1.10 € (mini : 0.50 ; maxi : 1.50)

Les 4* : 1.50 (mini : 1 ; maxi : 2.25)

Ces tarifs prennent en compte les 10% de la taxe départementale.

- Décision modificative n°1 de la commune :

Compte D165 : + 1 200.00 €

Compte D 2315 : - 1 200.00 €

- Approuve la motion du Col du Glandon du 22 Août 2015 pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le loup : il y a urgence !

- Approuve les deux devis de la Société signature tranche 4 pour 1830.46 € TTC et 301.66 € TTC.

- Approuve le devis de la Société 3 BTP pour les travaux du chemin du Villaret pour un montant de 6 625.26 € TTC.

- Approuve les statuts de l'«Association des Maires du domaine des Sybelles ». L'Association a pour objet de débattre et proposer des solutions sur tous les thèmes, sujets ou aspects communs relatifs au développement et à la coordination du domaine skiable des Sybelles. Elle est force de proposition pour les autorités organisatrices.

- Décide de prendre rendez-vous avec Monsieur Charpin Bernard pour le musée du Mont-Corbier.

- Questions diverses :

- Approuve le devis de la Société Martoïa pour 2 487.02 € TTC, concernant les deux regards fibre optique sur la RD 926.

- Approuve le devis de la Société Martoïa pour 1 357.20 € TTC concernant la pose de l'enrobé rouge pour la copropriété les 3 Aiguilles.

- Information vente SAFER, pas de préemption parcelle A 2910.